

# Procès-verbal de la Session de printemps 2013

## Section 02 du Comité National de la Recherche Scientifique

13 - 16 Mai 2013 - Salle Monod du Comité National - CNRS

Campus Gérard Mégie, 3 rue Michel-Ange - 75016 Paris

### Présents

- 21 membres présents

*12 College A* : Mokhtar ADDA-BEDIA, Bérengère DUBRULLE, Silvio FRANZ, Jesper JACOBSEN, Sabine KRAML, Karine LE HUR, Jean-Michel MAILLET, Christian MARINONI, Boris PIOLINE, Pierre SALATI, Massimo VERGASSOLA, Patrizia VIGNOLO.

*6 College B* : Pascal BASEILHAC, Léonie CANET, Luigi CANTINI, Grégory SOYEZ, Simone SPEZIALE, Francesco ZAMPONI.

*3 College C* : Moha AHBAR, Laurent BONNET, Didier PERINI.

- Assistante du CN pour la section 02 : Florence COLOMBO.

### Ouverture de la séance

La section approuve le procès-verbal de la session d'automne 2012 ainsi qu'un ajustement des critères de sélection à valoir pour le concours 2014.

### Exposé de la direction scientifique

Jean-Francois PINTON (Directeur de l'INP) et Bart VAN TIGGELEN (DAS en charge de la section 02) échangent avec la section 02 sur le concours 2013. Des signaux positifs émergent par rapport à la baisse de l'âge de recrutement (en terme de nombre d'années après la thèse) pour les chargés de recherche. La direction de l'INP et la section 02 sont bien en phase pour poursuivre cet effort bien entendu en préservant l'équité de traitement entre les candidats; il en est de même concernant la parité de genre.

Les affectations souhaitées par les chercheurs admis, et les demandes des laboratoires, sont présentées et discutées. Une décision sur ce point fait l'objet d'une discussion entre le CNRS, les lauréats aux concours et les laboratoires concernés.

Le directeur de l'INP présente le point sur la situation budgétaire 2014, globalement assez difficile, et le risque de ne pas pouvoir maintenir le même nombre de postes pour le prochain concours. Un élément supplémentaire d'incertitude est relié au rapport ITA/chercheur. Ce rapport peut être influencé par la loi Sauvadet, et également par la demande pressante émanant de certains laboratoires pour des recrutements ITA.

*Eméritats.* Il n'y a pas de quota pour les demandes d'éméritats, cependant, pour leur attribution, il est à souligner l'importance d'une contribution encore bien active à la science et d'un rôle positif au sein du laboratoire.

*Prime d'excellence scientifique.* Tout le spectre des critères pour l'attribution doit être bien pris en considération.

*Visites AERES.* Le DAS fait le point sur les unités évaluées par l'AERES. Certains laboratoires font face à des difficultés de locaux en particulier en suite à l'augmentation de personnel occasionnée par l'allocation de plusieurs contrats ERC. C'est une situation qui touche plusieurs excellents laboratoires de physique en France.

Le DAS expose la demande du collège de France de devenir co-tutelle du LKB. Finalement, il fait le point de la situation sur les nouveaux recrutements ITA.

### **Retour sur le concours 2013**

La section veut en tout premier lieu souligner l'énorme pression qui s'exerce sur les concours en section 02. Cela est particulièrement vrai pour le concours CR (avec une pression moyenne de 45 candidats par poste, en particulier 182 candidats sur le concours CR2 pour lequel 4 postes étaient ouverts). La section 02 est unanime pour demander que cet état de fait ajouté à la grande largeur thématique de notre section ainsi qu'à la nature très internationale du recrutement (la moitié cette année), soit pris en compte par le CNRS pour rééquilibrer à la hausse le nombre de postes mis au concours en section 02. Le niveau des candidats était tout à fait remarquable aussi bien en CR qu'en DR, la pression sur ce concours DR étant très élevée également ce qui n'a pas permis de classer tous les candidats qui méritent absolument un poste DR2.

La section apprécie très favorablement l'utilisation faite du JAD (admissibilité sur dossier). Cela a en particulier permis d'avoir des auditions longues, 40 minutes par candidats auditionnés, et ce en session de jury plénier, ce qui c'est révélé très utile pour évaluer au mieux les candidats. La section est unanimement favorable à la poursuite de ce mode de fonctionnement lors du prochain concours (pas de sous-jury, c'est à dire fonctionnement en jury plénier uniquement, et auditions de 40 minutes minimum).

La section discute sur les critères de sélection et en particulier sur ceux pouvant influencer sur la parité.

#### *Quelques statistiques*

L'âge scientifique moyen des auditionné(e)s et des recruté(e)s CR2 au concours 2013 est de thèse+4.

Concernant la parité, le pourcentage de femmes par concours est le suivant:

concours	candidatures	auditions	admissibilité	recrutement
CR2:	15%	8%	12%	0%
CR1:	6%	10%	0%	0%
CR1 IN2P3:	5%	10%	0%	0%
DR2:	8%		8%	0%

### **Comité de visites AERES**

La section désigne en suite les représentants pour les prochaines visites de l'AERES :

	représentant	représentant collège C	date visite
LUPM (UMR5299)	Pierre Salati	Moha Ahbar	
CPHT (UMR7644)	Boris Pioline	Didier Perini	5-6/12
LPTM (UMR8089)	Pascal Baiselhoc		25-26/11
LPTMS (UMR8626)	Patrizia Vignolo		3-4/12
LPT (UMR8627)	Francesco Zamponi	Didier Perini	28-29/11
IPhT (URA2306)	Jean Michel Maillet	Laurent Bonnet	21-22/11

### Structures opérationnelles de recherche

La section donne son avis sur les projets ou renouvellements d'association au CNRS (avis très favorable pour les 14 demandes présentées) et sur les demandes de renouvellement de GDR (avis très favorable pour la demande présentée), sur la création d'unité internationale (avis très favorable pour la demande présentée), et sur les changements de direction d'unités de recherche :

- Avis très favorable à la nomination de Bertrand GEORGEOT en qualité de Directeur de la FR2568.
- Avis très favorable à la nomination de Matteo CACCIARI en qualité de Directeur de la FR2687.
- Avis très favorable à la nomination de Sébastien MICHELIN en qualité de Directeur adjoint de l'UMR7646.
- Avis très favorable à la nomination de Michel BRUNE en qualité de Directeur de l'USR3573.

### Carrière des chercheurs

La section procède à l'évaluation à vague ou mi-vague des chercheurs concernés (UMRs 7057, 7095, 7164, 7238, 7585, 7589, 7599, 7600, 7636, 8102, 8119, 8174, 8549, 8550).

La section 02 discute différents aspects de la carrière des chercheurs :

- elle donne son avis sur la titularisation des stagiaires et les reconstitutions de carrière (au titre de l'article 26),
- elle examine les demandes particulières de chercheurs (en particulier, demande d'évaluation permanente par une deuxième section)
- elle examine les demandes d'éméritat,
- elle évalue l'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis différé ou demande de réexamen,
- elle décide de ne pas faire des auditions pour les candidats au recrutement DR2.

### Prime d'excellence scientifique

La section examine les dossiers des candidats à une PES. Les demandes concernent 11 CR2, 9 CR1, 20 DR2, 10 DR1. La plus grande partie des dossiers sont véritablement excellents, en nombre supérieur aux

ressources allouées. Dans le difficile processus de sélection que s'ensuit, une certaine attention est dédiée au fait d'encourager les jeunes chercheurs. La présélection finale compte 11 chargés de recherche (sur 20 candidats CR) et 14 directeurs de recherche (sur 30 candidats DR), dont 3 femmes (sur 3 candidates). Une liste complémentaire de 5 noms est aussi fournie. La liste est votée à l'unanimité des membres des collèges A et B; les élus C s'abstiennent.